

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**LYON**



3763979

**Dénomination :** SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT  
**n° de gestion :** 2000B02665  
**n° d'identification :** 432 681 427  
**n° de dépôt :** A2010/006066  
**Date du dépôt :** 11/03/2010  
**Pièce :** procès-verbal du directoire du 02/11/2006

**SCIENTIFIC BRAIN TRAINING**  
**Société anonyme à Directoire et**  
**Conseil de surveillance**  
**au capital de 230 000 euros**  
**Siège social : 66 boulevard Niels Bohr**  
**BP 2132**  
**69603 VILLEURBANNE**  
**432 681 427 RCS LYON**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU DIRECTOIRE DU 2 NOVEMBRE 2006**

Enregistré à : SIE DE VILLEURBANNE

Le 16/04/2008 Bordereau n°2008/483 Case n°43

Ext 5210

Enregistrement : 500 € Pénalités : 82 €

Total liquidé : cinq cent quatre-vingt-deux euros

Montant reçu : cinq cent quatre-vingt-deux euros

L'Agent

L'an deux mil six,

Le jeudi deux novembre

A

Le Directoire de la société SCIENTIFIC BRAIN TRAINING s'est réuni 66 boulevard Niels Bohr - BP 2132 69603 VILLEURBANNE, sur convocation de son Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Michel NOIR, Président
- Monsieur Bernard CROISILLE,
- Monsieur Franck TARPIN-BERNARD

Le Directoire, réunissant la présence effective de trois de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Michel NOIR en sa qualité de Président du Directoire.

M.....*Tarpin Bernard*.....est désigné comme secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté par le Directoire.

Le Président rappelle ensuite que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation définitive des augmentations de capital,

- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## **EXPOSE**

Le Président rappelle que le Directoire, usant de la délégation de compétence pour augmenter le capital consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mars 2006, a décidé d'augmenter le capital de la Société, savoir :

- dans sa réunion du 5 mai 2006, d'un montant de 17 893,40 euros, par la création de 89 467 actions nouvelles de 0,20 euros de nominal chacune, pour le porter de la somme de 230 000 euros à la somme de 247 893,40 euros ;
- dans sa réunion du 5 juin 2006, d'un montant de 4 400 euros, par la création de 22 000 actions nouvelles de 0,20 euros de nominal chacune, pour le porter de la somme de 247 893,40 euros à la somme de 252 293,40 euros ;
- dans sa réunion du 24 octobre 2006, d'un montant de 34 483 euros par la création de 172 415 actions nouvelles de 0,20 euros de nominal chacune, pour le porter de somme de 252 293,40 euros à la somme de 286 776,40 euros ;
- et dans sa réunion du 25 octobre 2006, d'un montant de 2 300 euros par la création de 11 500 actions nouvelles de 0,20 euros de nominal chacune, pour le porter de la somme de 286 776,40 euros à la somme de 289 076,40 euros.

Les actions nouvelles ont été émises au prix de 8,70 euros par titre, comprenant 0,20 euros de valeur nominale et 8,50 euros de prime.

## **REALISATION DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Le Directoire constate que :

Les 295 382 actions nouvelles composant les augmentations de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Les souscriptions ont été libérées en totalité en espèces et la banque SOCIETE GENERALE, dépositaire des fonds, a établi, en date du :

- 9 mai 2006,
- 8 juin 2006,
- 22 novembre 2006,

les certificats de dépôt prévus par la loi.

Le Président soumet à l'examen du Directoire l'ensemble des documents précités.

### **MODIFICATION DES STATUTS.**

Le Président propose au Directoire de constater la réalisation définitive des augmentations de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés, le Directoire, à l'unanimité :

- constate la réalisation définitive des augmentations de capital à la date du dernier certificat du dépositaire, soit le 22 novembre 2006,

- décide de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

#### **ARTICLE SIX – Apports - Capital social**

Il est ajouté au paragraphe I – Apports le texte suivant :

##### **« I – Apports**

/...

- par décision du Directoire en date du 5 mai 2006, usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mars 2006, une augmentation de capital d'une somme de DIX SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE Euros et QUARANTE CENTIMES  
a été réalisée, ci..... 17 893,40 €  
soit, au total DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS QUARANTE (247 893,40 euros), ci ..... 247 893,40 €

- par décision du Directoire en date du 5 juin 2006, usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mars 2006, une augmentation de capital d'une somme de QUATRE MILLE QUATRE CENT (4 400) Euros  
a été réalisée, ci..... 4 400,00 €  
soit au total DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS QUARANTE (252 293,40 euros), ci ..... 252 293,40 €

- par décision du Directoire en date du 24 octobre 2006, usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mars 2006, une augmentation de capital d'une somme de TRENTE QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS (34 483) Euros  
a été réalisée, ci..... 34 483,00 €  
soit au total DEUX CENT QUATRE VINGT SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE SEIZE EUROS QUARANTE (286 776,40 euros), ci..... 286 776,40 €

- par décision du Directoire en date du 25 octobre 2006, usant de la délégation de compétence

consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du

24 mars 2006, une augmentation de capital d'une somme de DEUX MILLE TROIS CENTS (2 300) Euros

a été réalisée, ci..... 2 300,00 €

soit au total DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE SOIXANTE SEIZE EUROS QUARANTE (289 076,40 euros), ci ..... 289 076,40 €

## 2. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE SOIXANTE SEIZE EUROS QUARANTE (289 076,40 euros) ; il est divisé en UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX (1 445 382) actions d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune.

/... »

Le Directoire donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre membre du Directoire.

Le Président



Un autre membre  
du Directoire

